



Réunion en visioconférence du vendredi 24 septembre 2021 (10h-11h08).

Sont présents : le Rectorat (Mme Clément, Mme Decouty, M Polard), CFTC EPR, SNEC CFTC, FEP CFTD, SE UNSA, SGEN CFTD, AD, SPELC, SNPTES, SNE CSEN.

Le Secrétaire Général est absent. Les questions sanitaires feront l'objet d'un message de cellule de crise.

Questions du SNE

1 - AESH : *à la maternelle les Flamboyants de Saint-Denis il manque 2 supports aesh sur 4. Quand vont-ils arriver ?*

> Le responsable du PIAL est en train de procéder à des ajustements car il y a eu des congés de maternité et des démissions inattendues. La situation est suivie avec le plus grand intérêt.

2- Personnels vulnérables : *les modalités ont changé depuis le 9 septembre. Des mesures de protection renforcée sont proposées en lieu et place de l'ASA. Exemple de mesures proposées : mise à disposition de masques spécifiques pour les personnes vulnérables, application du protocole sanitaire à l'école, port du masque par les adultes et les élèves dans les espaces clos mais aussi à l'extérieur, lavage des mains, aération des locaux, limitation des interactions avec les parents. Les collègues ne voient pas de différence avec ce qui se pratique tous les jours, à l'exception du masque spécifique. Dans la pratique quelle est la différence ? Si ces mesures de protection renforcée ne sont pas applicables va-t-on vers du travail à distance ?*

> Ces mesures sont précisées dans le texte. Toutes les mesures doivent être mises en oeuvre. Il n'y a plus une seule catégorie de personnels vulnérables mais deux. Cela complexifie la chose (on prend en compte la situation personnelle et le contexte de charge virale). Si une personne estime que les conditions ne sont pas réunies (pas assez de protection), qu'il y a une interprétation différente de celle de l'employeur, elle peut solliciter l'avis du médecin du travail.

3- Liste complémentaire CRPE : *comment obtenir les coordonnées des personnes y figurant ? Le RGPD ne le permet pas ?*

> Fin septembre/octobre, les organisations syndicales recevront les listes de personnels actualisées.



3- Remplacement : la situation est tendue, on manque de remplaçants.

> Fin septembre le rectorat va faire un point sur les emplois effectifs. Des contractuels seront recrutés.

4- Remplacement : sur l'avis de suppléance ARIA il est mentionné le motif de l'absence ; le remplaçant n'a pas forcément à savoir l'état de santé du collègue remplacé (ex: ASA COVID, examens médicaux...).

> Tout à fait. Des informations n'ont pas à être divulguées. Dans l'application nationale ARIA ce sont des catégories de motifs qui servent à des statistiques ministérielles.

Autres questions :

UNSA : Recrutement de la liste complémentaire : comment fait-on le choix par rapport aux différents concours ? > C'est proportionnel, c'est un panachage (l'externe étant très majoritaire).

Futurs contractuels : comment se fait le recrutement, il faudra veiller à leur affectation (classes spécialisées). > Des entretiens auront lieu la semaine prochaine, il s'agit d'un contrat à l'année avec du remplacement, certains candidats sont expérimentés et pourraient travailler dans le spécialisé. (cf compte-rendu précédent)

Signature des contrats AESH. > Le délai est 1 mois maximum (pas impératif). 95% ont signé l'avenant. Si difficultés il faut faire remonter au SEI. A terme en 2022 tout le monde passera à 41 semaines. (cf compte-rendu précédent)

Personnels vulnérables : souplesse jusqu'aux vacances ? > Oui, il y a une période de bienveillance (échéance au 27 septembre).

SGEN : Signature des contrats AESH, dans plusieurs PIAL il y a des pressions sur les AESH. > Pas de sanction, pas de conséquences pour ceux qui refusent et souhaitent rester à 45 semaines.

Comment sont traitées les demandes de CLD ou CLM puisqu'il n'y a pas de médecine de prévention ? > Les demandes et saisines ne sont pas bloquées. A ce sujet la RDH précise qu'il est toujours difficile de trouver quelqu'un. Dernière piste possible : trouver un médecin qui n'a pas la spécialité mais qui doit être accompagné par un médecin du travail (d'un autre organisme, par convention).

Situation non bienveillante des personnels vulnérables dans la circonscription Saint-Denis 3 : on leur demande de reprendre dès le 21/09 et de justifier leurs absences (ASA) ! > Il faudra envoyer plus d'éléments car situation particulière.



SPELC : Recours de collègues affectés à la Réunion avec des problèmes de régimes de retraite ? > Il n'y a pas encore eu d'avancée sur ce dossier.

Code obscur sur le bulletin de salaire : à quoi cela correspond ? > C'est le dispositif « accompagnement éducatif », une forme d'HSE.

Avis final du rendez-vous de carrière : quand ? > Du retard a été pris, les notifications des appréciations finales sont prévues dans le courant de la semaine prochaine.

SNPTES : Mesures d'accompagnement pour les personnels vulnérables. > Ce sont celles décrites dans le texte pour le retour en présentiel.

AD : CPF : quelles conditions, en particulier quand on est proche de la retraite ? > Il faut lire la circulaire et être attentif à la campagne qui combinera CPF et CFP (l'an dernier c'était en octobre). Il est possible de choisir des actions hors éducation nationale.

Si vous voulez en savoir plus, contactez-nous !

Anthony Payet SNE CSEN 974